

Modalités

CE QU'IL FAUT SAVOIR

Période de vote :

Il est possible de voter entre le 8 juillet 2024 à minuit (HNE) et le 30 juillet 2024 à 23 h 59 min 59 s (HNE).

Prix :

Les trois (3) refuges en tête de liste ayant le plus grand nombre de votes au 31 juillet 2024 gagneront chacun un lot de produits Catit de leur choix d'une valeur de 200 \$ selon la disponibilité des stocks dans la boutique Catit.ca au moment de sélectionner le prix.

Les refuges restants seront inscrits à un tirage, et nous sélectionnerons un (1) refuge gagnant supplémentaire au hasard!

Où voter :

Il est possible de voter à l'aide de l'URL fourni : <https://www.catit.com/fr/mon-felin/ca-vote-refuges/>

Comment ça fonctionne :

1. Le vote est ouvert à tous les Canadiens et à toutes les Canadiennes; nul besoin d'avoir inscrit un refuge au concours pour voter.
2. Visiter la page de vote au <https://www.catit.com/fr/mon-felin/ca-vote-refuges/>
3. Compléter le formulaire de vote.
4. Il est possible de voter une fois pour au plus trois (3) refuges pour chats de votre choix.

IMPORTANT : si de multiples formulaires sont soumis, seul le dernier formulaire soumis sera retenu.

Détails supplémentaires :

- Pour être admissible, un refuge doit être un organisme de bienfaisance enregistré à but non lucratif.
- Un refuge ne peut gagner qu'une seule fois.
- Tout refuge peut se retirer du concours à tout moment si désiré; en remplissant le formulaire à l'adresse suivante <https://www.catit.com/fr/refuges-modifier-une-inscription/>

Commanditaire du concours

Le **Concours des rois et des reines Catit pour refuges** (le « concours ») est commandité par Catit Canada au nom de Rolf C. Hagen inc. (le « commanditaire »).

Personnes gagnantes

Les trois (3) refuges en tête de liste ayant le plus grand nombre de votes au 31 juillet 2024 gagneront chacun un lot de produits Catit de leur choix d'une valeur de 200 \$. Les refuges restants seront inscrits à un tirage, et le premier bulletin de participation tiré au hasard sera considéré comme le refuge gagnant supplémentaire du concours.

Les chances de gagner dépendent uniquement du nombre de participations valides reçues.

Les refuges gagnants seront sélectionnés dans les dix (10) jours après la fin de la période du concours et seront annoncés dans le numéro du mois d'août 2024 du magazine My Cat sur Catit.com.

Le commanditaire communiquera avec les personnes gagnantes potentielles par courriel. Si un gagnant potentiel ne peut pas être contacté dans les cinq (5) jours ouvrables suivant l'annonce des noms des gagnants pour réclamer leur prix, ou, si contacté, la personne ne réclame pas son prix, ou ne remplit pas toutes les conditions du concours énoncées dans les modalités, y compris l'obligation de répondre correctement, sans aide et dans un délai prescrit, à une question réglementaire d'arithmétique, elle n'aura pas droit à son prix, et un autre bulletin de participation sera choisi parmi les bulletins admissibles afin de déterminer la personne gagnante, laquelle sera soumise au même processus de disqualification. Le commanditaire ne partagera pas votre information avec un tiers.

Modalités de réclamation du prix

Pour être déclaré gagnant, un participant sélectionné doit d'abord : (i) avoir respecté, être en conformité et continuer de se conformer aux présentes modalités; (ii) répondre correctement, sans aide et dans un délai prescrit, à une question réglementaire d'arithmétique posée par le commanditaire au moyen du formulaire de déclaration d'admissibilité et de décharge de responsabilité; et (iii) signer et retourner le formulaire de déclaration d'admissibilité et de décharge de responsabilité dans un délai spécifié.

Attribution des prix

Une fois les refuges gagnants confirmés, les prix seront envoyés à chacun par service de messagerie. Aucune responsabilité n'est assumée par le commanditaire ni par toute autre société affiliée pour tout retour de courrier postal ou de livraison comme non livrable sans adresse de réexpédition. Aucune responsabilité n'est assumée par le commanditaire ni par toute autre société affiliée pour le prix après son expédition. Le commanditaire et toute autre société affiliée ne font aucune représentation ou garantie de quelque nature que ce soit concernant les prix. Les prix non réclamés ne seront pas attribués. Un prix (ou une partie d'un prix) non réclamé entraîne la perte du prix, et toute partie inutilisée du prix n'a aucune valeur monétaire. Le gagnant du prix est responsable de toutes les taxes applicables liées à tout prix reçu. La personne gagnante assume tous les risques de perte ou de dommage au prix après la livraison.

Confidentialité

Le commanditaire collecte des données personnelles sur les participants aux fins de l'administration du présent concours, et, si un participant en fait le choix, pour communiquer avec le participant à propos des produits, services et offres du commanditaire. Consentir à recevoir de telles communications est facultatif et n'est pas requis afin d'être admissible au concours ni n'améliore les chances de gagner un prix. Se référer à la politique de confidentialité du commanditaire <https://catit.ca/fr/politique-de-confidentialite/> pour de l'information sur la politique concernant le maintien de la confidentialité et de la sécurité des informations des utilisateurs.

Altération

Toute tentative par une personne qui vote de soumettre plus que le nombre maximal de votes indiqué en utilisant plusieurs/différents noms, adresses courriel, identités, inscriptions et connexions, ou toute autre méthode annulera les votes de cette personne, et ces votes seront retirés du concours à la seule discrétion du commanditaire. Toute utilisation de méthodes ou d'agents de participation robotisés, répétitifs, automatiques, programmés ou similaires (y compris, mais sans s'y limiter, les services d'entrée automatique à des concours) annulera toutes les participations de ce participant.

Le commanditaire n'assume aucune responsabilité en cas de défaillance de l'internet ou du site Web pendant le concours, pour tout problème ou dysfonctionnement technique de tout réseau ou ligne téléphonique, systèmes informatiques en ligne, serveurs, fournisseurs d'accès, équipement informatique, logiciel, défaillance de tout courriel ou engorgement sur internet ou sur tout site Web, ou toute combinaison de ceux-ci, y compris tout bris ou dommage à l'ordinateur d'un participant ou de toute autre personne lié à lecture ou résultant de la lecture ou du téléchargement de tout matériel du concours. Toute tentative délibérée d'endommager un site Web ou de compromettre le déroulement légitime du concours peut être considérée comme étant une infraction au Code civil et au Code criminel. Dans une telle situation, le commanditaire du concours se réserve le droit d'exercer un recours et de réclamer des dommages-intérêts dans les mesures les plus rigoureuses permises par la loi, voire d'engager des poursuites judiciaires.

Modification ou annulation

Sous réserve des lois applicables, le commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion et se dégageant de toute responsabilité, d'annuler ou de reporter le concours, en tout ou en partie, ou d'en modifier les règlements en tout temps et sans préavis, si une fraude, des problèmes techniques comme une défaillance du serveur de réseau ou du matériel, des virus, des bogues, des erreurs de programmation ou de communication ou toute autre erreur ou cause hors du contrôle du commanditaire corrompt l'administration, l'intégrité ou la sécurité du concours ou si tout autre facteur interfère avec le déroulement de ce concours comme envisagé par les présentes modalités, ou pour toute autre raison à la seule discrétion du commanditaire. Le cas échéant, le commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, de choisir les personnes gagnantes par l'entremise d'un tirage au sort parmi tous les bulletins de participation admissibles reçus avant l'annulation, la modification ou la résiliation du concours.

Publicité

En acceptant un prix, chaque gagnant accepte que le commanditaire et ses représentants respectifs puissent utiliser leur nom, photographies, vidéos, ressemblance, ville de résidence, informations biographiques, informations sur le prix et/ou déclarations concernant ce concours à des fins publicitaires dans tous les médias (actuels ou connus par la suite) dans le monde entier, à perpétuité sans compensation, notification ou autorisation, à moins que la loi ne l'interdise.

Renonciation et responsabilité

En participant au concours, toute personne consent à exonérer de toute responsabilité le commanditaire, ses agences publicitaires, ses sociétés affiliées, ainsi que leurs administrateurs, dirigeants, propriétaires, partenaires, employés, agents, détaillants, représentants, successeurs et ayants droit respectifs, de tout dommage, blessure, décès, perte ou responsabilité envers une personne ou un bien, dus en tout ou en partie, directement ou indirectement, en raison de la participation au concours, à l'acceptation, à la possession, à l'utilisation ou à la mauvaise utilisation de tout prix, ou lors de la préparation et/ou de la participation à tout concours et/ou à toute activité liée au prix.